

Texte définitoire-synthèse des indicateurs **Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles**

Introduction

Dans ce document, nous procédons des caractéristiques mêmes des outils dont nous nous sommes dotés. C'est donc dire que pour chaque descripteur retenu aux fins de présentation cartographique du profil socio-économique du territoire Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles, nous nous attardons à un cadrage de la partie de la dimension visée et aux instruments de mesure directe de cette même dimension qui en permettent l'appréciation. Pour ce faire, nous procéderons, selon le cas, en un ou deux temps. A une définition technique rassemblant les outils de mesure avec une trop grande technicité¹, nous greffons une définition synthèse qui a l'avantage de présenter de façon succincte la ou les dimensions visées par le descripteur. Ce à quoi viennent s'ajouter la précision de la source d'obtention des données cartographiées, une liste exhaustive des références sur la base desquelles la définition technique a été élaborée, et, le cas échéant, les avertissements méthodologiques et/ou les informations cartographiques qui s'imposent. Précisons d'emblée que, sauf avis contraire, les données sont issues d'un échantillonnage établi à 20%, donc d'un échantillonnage sur la base de 1/5.

¹ Ce qui est en relation directe avec les caractéristiques propres des indicateurs considérés.

1. Localisation régionale

Cette représentation cartographique localise la SODEC Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles tout en ayant l'avantage de présenter les limites de secteurs de recensement de celle-ci, les limites de Municipalité régionale de comté et celles des arrondissements de la ville de Montréal.

Année cartographiée : 1996.

Source : *Ministère des ressources naturelles et Communauté urbaine de Montréal.*

Carte produite : *Localisation régionale.*

2. Occupation du sol

Cette représentation cartographique est centrée sur l'occupation et l'usage du territoire, que ceux-ci soient de type résidentiel, commercial, industriel ou à vocation publique/collective.

Année cartographiée : *1996*.

Source : *Communauté urbaine de Montréal*.

Carte produite : *Occupation du sol, 1996*.

3. Population totale

▸ **Définition-synthèse**

L'indicateur « population totale » renvoie à la somme de tous les citoyens, qu'ils soient canadiens de souche ou immigrants reçus, qu'ils résident au Canada ou en territoire étranger. Les détenteurs d'un permis de travail, de séjour (pour étudiants) ou encore d'un permis ministériel sont considérés comme faisant partie de la population totale. Ils sont, à ce titre, recensés tout comme le sont les membres de leur famille qui résident en territoire canadien.

▸ **Définition technique**

La population totale est considérée comme étant composée des citoyens canadiens (par naissance ou naturalisation), des immigrants reçus ayant leur lieu habituel de résidence au Canada et des canadiens vivant à l'étranger (sur une base militaire, en mission diplomatique, en mer, ou à un port de mer à bord de navires marchands battant pavillon canadien). Ce à quoi viennent s'ajouter les détenteurs 1) de permis de séjour pour étudiant, 2) de permis de travail, 3) de permis ministériel, et 4) du statut de réfugié, ainsi que, le cas échéant, les membres de leur famille, pour peu qu'ils résident aussi en territoire canadien.

■ **Avertissements méthodologiques**

En 1996, les résidents étrangers n'ont pas été comptabilisés. Ce qui revient à dire que ne font pas partie du recensement de 1996, les représentants du gouvernement d'un pays tiers affectés à l'ambassade, au haut-commissariat ou à toute autre mission diplomatique en territoire canadien, les membres de forces armées d'un pays tiers en poste au Canada, ainsi que les résidents temporaires au Canada (visites temporaires).

Données intégrales, non-échantillonnées.

Année cartographiée : 1996.

Source : *Statistique Canada*.

Carte produite : *Population totale, 1996*.

■ **Références**

Dictionnaire du recensement de 1996 (*Statistique Canada*), p.3.

4. Sexe

▸ **Définition technique**

Cet indicateur renvoie à une catégorisation de la population totale selon l'appartenance sexuelle.

■ **Informations cartographiques**

La représentation cartographique est effectuée sur la base du rapport du nombre d'hommes sur le nombre de femmes, exprimé en pourcentage. Pour une meilleure lecture de la carte, précisons que les pourcentages supérieurs à 100 sont significatifs d'un surnombre d'hommes, alors que les pourcentages situés en deçà de 100 caractérisent un surnombre de femmes.

■ **Avertissements méthodologiques**

Données intégrales, non-échantillonnées.

Année cartographiée : 1996.

Source : *Statistique Canada*.

Carte produite : *Population masculine et féminine, 1996*.

■ **Références**

Dictionnaire du recensement de 1996. (*Statistique Canada*), p.123.

5. Structure des ménages

▸ **Définition technique**

La notion de ménage, centrée sur le critère d'occupation d'un même et seul logement, renvoie à une classification spécifique. Sont considérés comme faisant partie d'un *ménage*, les groupes familiaux (on réfère, ici, à la famille de recensement, composée d'un couple marié, en union libre, ou en situation de monoparentalité; dans le dernier de ces cas, la présence d'au moins un enfant est nécessaire), les familles partageant le même logement, les groupes de personnes non-apparentées (co-locataires) et les personnes seules².

■ **Informations cartographiques**

La représentation cartographique est effectuée sur la base du nombre moyen de personnes composant un ménage.

■ **Avertissements méthodologiques**

Données intégrales, non-échantillonnées.

Année cartographiée : 1996.

Source : *Statistique Canada*.

Carte produite : *Taille des ménages, 1996*.

■ **Références**

Dictionnaire du recensement de 1996 (*Statistique Canada*), p.154-155.

² Il s'agit là d'une définition en termes de composition des ménages. Toute application de cet indicateur à une dimension particulière, telle que, par exemple, celle du revenu, doit être associée à un certain nombre de spécifications.

6. Connaissance des langues officielles

▸ *Définition technique*

La connaissance des langues officielles est mesurée par la capacité de soutenir une conversation soit en anglais, soit en français, soit dans ces deux mêmes langues. Ce qui n'exclut pas la prise en compte d'une méconnaissance des ces deux langues officielles.

■ *Informations cartographiques*

La représentation cartographique est centrée sur la population affirmant connaître suffisamment le français et l'anglais pour soutenir une conversation dans l'une et l'autre de ces deux langues officielles. Exprimé en pourcentage, le ratio de la population affirmant maîtriser les deux langues sur la population totale, préside à la construction cartographique.

Année cartographiée : 1996.

Source : *Statistique Canada*.

Carte produite : *Population affirmant connaître le français et l'anglais, 1996*.

■ *Références*

Dictionnaire du recensement de 1996 (*Statistique Canada*), p.56.

7. Population active

▸ **Définition-synthèse**

Est dit actif un individu âgé de 15 ans et plus, qui, durant la semaine précédant le recensement, occupe un emploi ou bénéficie de l'assurance emploi. Par ce critère, sont exclus tous ceux qui, à ce même moment, résident dans des établissements collectifs/institutionnels

▸ **Définition technique**

L'indicateur relatif à la population active renvoie à l'ensemble des individus âgés de 15 ans et plus qui, durant la semaine précédant le recensement (mai 1996), étaient soit en situation d'emploi, soit en chômage. Dans le dernier de ces cas, bien qu'il s'agisse d'une absence du marché du travail, le fait qu'elle se présente comme étant ponctuelle et non définitive puisqu'associée à une disposition de ré-insertion du réseau de l'emploi, justifie la comptabilisation des chômeurs au nombre de la population dite active. Il sont donc considérés comme actifs, au même titre que les individus qui mènent de front études et emploi et que les militaires en contingent. Les exceptions qui s'appliquent concernent les résidents d'établissements dits collectifs ou institutionnels. Ne sont donc pas recensés comme faisant partie de la population active, les pensionnaires de foyers collectifs pour enfants, d'orphelinats, de maisons de repos, d'hôpitaux pour malades chroniques, d'hôpitaux psychiatriques, de foyers pour personnes âgées, de centres de traitement et d'établissements pour handicapés physiques, d'établissements pénitentiaires (y compris les établissements de correction), de foyers pour jeunes contrevenants et de prisons.

■ **Informations cartographiques**

Deux cartes représentant la population active ont été produites : la première en nombre et la seconde en pourcentage. Dans le deuxième de ces cas, c'est le ratio de la population active totale sur la population totale qui, exprimé en pourcentage, préside à la construction cartographique.

Année cartographiée : 1996.

Source : *Statistique Canada*.

Cartes produites : ▾ *Population active totale, 15 ans et plus, 1996 (en nombre).*
 ▾ *Population active totale, 1996 (en pourcentage).*

■ **Références**

Dictionnaire du recensement de 1996 (*Statistique Canada*), p.9 et p.289-290.

8. Population active occupée

▸ *Définition-synthèse*

Les critères de détermination de la population active occupée sont ceux de 1) l'occupation d'un emploi rémunéré durant la semaine précédant le recensement; 2) de l'occupation d'un emploi à titre de travailleur autonome, toujours pour la même semaine témoin; et 3) de l'absence, pour cette même semaine, du lieu de travail. Par contre-coup, ne sont pas considérés comme faisant partie de la population active occupée les individus qui, durant cette semaine témoin, résidaient dans des établissements collectifs/institutionnels³

▸ *Définition technique*

La population active occupée rassemble tous les individus âgés de 15 ans et plus qui durant la semaine précédant le recensement ont travaillé contre rémunération, ont effectué un travail autonome, ou ont été momentanément absentes de leur lieu de travail. Est ainsi considérée comme faisant partie de la population active occupée, toute personne, à l'exclusion cependant des pensionnaires d'établissements collectifs/institutionnels, qui, durant la semaine témoin, a 1) effectué une activité dite de travail, donc une activité non-bénévole et ne relevant pas de tâches ménagères, de tâches d'entretien ou de réparation effectuées pour son propre bénéfice, ou 2) été temporairement absente de son emploi pour des raisons liées à un conflit de travail, à une maladie, à une incapacité ponctuelle, à des vacances, ou à toute autre circonstance similaire.

■ *Informations cartographiques*

Deux cartes représentant la population active occupée ont été produites : la première en nombre et la seconde en pourcentage. Dans le deuxième de ces cas, c'est le ratio de la population active occupée sur la population active qui, exprimée en pourcentage, préside à la construction cartographique.

Année cartographiée : 1996.

Source : *Statistique Canada*.

Cartes produites : ▾ *Population active occupée, 15 ans et plus, 1996 (en nombre).*
▾ *Population active occupée, 1996 (en pourcentage).*

■ *Références*

Dictionnaire du recensement de 1996 (*Statistique Canada*), p.7 et p.289.

³ Ce type d'établissement est défini en section 7 (« population active »).

9. Population active par divisions d'industries

▸ **Définition-synthèse**

Le regroupement de la population active en *classes* d'industries nécessite une typologie permettant la catégorisation des types d'industrie, autant qu'une méthode de détermination du domaine d'emploi des individus dits actifs. Ce sont le recours à la classification proposée par le ministère des Approvisionnements et Services Canada, et le départage selon le critère de temps d'occupation de l'emploi (en nombre d'heures) qui prévaut pour la classification de la population active par division d'industrie. Les individus qui n'ont pas travaillé depuis le 1er janvier de l'année précédant l'année de recensement, que ce soit pour des raisons de chômage ou autres, sont considérés comme ne faisant pas partie de la population active.

▸ **Définition technique**

Par cet indicateur, tous les membres de la population active sont classifiés selon leur domaine d'emploi. Cette catégorisation, élaborée sur la base de la typologie établie par le ministère des Approvisionnements et Services Canada, regroupe les industries sous 18 *classes*. Pour les présents besoins cartographiques, nous avons procédé à un certain nombre de *fusions* de classes, ce qui nous ramène à 9 divisions d'industries :

- 1) Industrie manufacturière (division E).
- 2) Industrie du transport et de l'entreposage (division G).
- 3) Industrie de la construction (division F).
- 4) Industrie des services : industrie des communications; industrie des services gouvernementaux; autres industries de services (divisions H, N, et R).
- 5) industrie des intermédiaires financiers et des assurances; industrie des services immobiliers et agences d'assurances (divisions K et L)
- 6) Industrie du commerce de gros et de détail (divisions I et J).
- 7) industrie des services aux entreprises (division M).
- 8) industrie des services d'enseignement; industrie des services de soins de santé et des services sociaux (divisions O et P).
- 9) Industrie de l'hébergement et de la restauration : hôtels; motels; camps et cabines pour touristes; auberges routières; pensions de famille et hôtels privés; terrains de camping et parcs de roulettes (division Q).

Du point de vue du recensement, la mesure adoptée est centrée sur l'emploi occupé durant la semaine précédant le recensement. Dans les cas de chômage, c'est le domaine d'emploi le plus longuement occupé depuis le 1er janvier de l'année précédente qui prévaut. Le même principe est appliqué pour la catégorisation du domaine d'emploi des individus qui, durant la semaine témoin, occupaient plus d'un emploi; c'est donc, là encore, le critère de temps d'occupation (le plus grand nombre d'heures) qui préside à la classification. Ainsi, pour les uns comme pour les autres, le domaine d'emploi retenu sera celui pour lequel le plus grand nombre d'heures a été effectué depuis le 1er janvier de l'année courante. Sont dits inactifs les individus qui, en 1995 (pour l'année de recensement 1996), n'occupaient pas d'emploi, qu'ils aient été en situation de chômage ou non.

Année cartographiée : 1996.

Source : *Statistique Canada*.

Cartes produites :

- ▼ *Population active dans l'industrie manufacturière, 1996.*
- ▼ *Population active dans l'industrie de la construction, 1996.*
- ▼ *Population active dans l'industrie du transport et de l'entreposage, 1996.*
- ▼ *Population active dans l'industrie des communications, services publics et gouvernementaux et autres services, 1996.*
- ▼ *Population active dans l'industrie des intermédiaires financiers, des assurances et des services immobiliers, 1996.*
- ▼ *Population active dans l'industrie du commerce, 1996.*
- ▼ *Population active dans l'industrie des services aux entreprises, 1996.*
- ▼ *Population active dans l'industrie des services d'enseignement services de soins, de santé et des services sociaux, 1996.*
- ▼ *Population active dans l'industrie de l'hébergement et de la restauration, 1996.*

■ Références

Dictionnaire du recensement de 1996 (*Statistique Canada*), p.18-19.

10. Taux d'activité

▸ **Définition technique**

Ce taux d'activité est estimé sur la base du ratio de la population active totale et de la population âgée de 15 ans et plus ne résidant pas dans un établissement collectif/institutionnel⁴.

■ **Informations cartographiques**

La représentation cartographique a été construite sur la base du ratio, exprimé en pourcentage, de la population active sur la population de 15 ans et plus.

Année cartographiée : 1996.

Source : *Statistique Canada*.

Carte produite : *Taux d'activité, 1996*.

■ **Références**

Dictionnaire du recensement de 1991 (*Statistique Canada*), p.128.

⁴ Ce type d'établissement est défini en section 7 (« population active »).

11. Travailleurs autonomes

▸ *Définition technique*

Les professions ou occupations qui relèvent du travail autonome sont : 1) l'exploitation d'une entreprise; 2) l'exercice d'une profession avec ou sans associés; 3) l'exploitation d'une ferme en tant que propriétaire ou locataire; 4) le travail à la pige ou à contrat pour une activité d'emploi précise; 5) l'offre de service de repas et/ou d'hébergement et/ou de garde à domicile pour pensionnaires; et 6) l'exploitation d'une concession de vente et de distribution directe. Exploitants d'une entreprise constituée ou non en société, avec ou sans aide rémunérée, sont donc considérés comme étant des travailleurs autonomes. Ce qui exclut, par conséquence, les salariés ainsi que les travailleurs familiaux non-rémunérés.

■ *Informations cartographiques*

La carte a été construite sur la base du ratio, exprimé en pourcentage, des travailleurs autonomes sur la population active.

Année cartographiée : 1996.

Source : *Statistique Canada*.

Carte produite : *Travailleurs autonomes, 1996*.

■ *Références*

Dictionnaire du recensement de 1996 (*Statistique Canada*), p.10-11.

12. Ratio de l'emploi temps partiel/temps plein

▸ *Définition technique*

Ce ratio est estimé sur la base du rapport de la population âgée de 15 ans et plus ayant occupé un emploi à temps partiel et de la population ayant occupé un emploi à temps plein. Le temps plein est défini selon le critère d'occupation d'un emploi durant 30 heures hebdomadaires et plus au courant de l'année précédant celle du recensement. Le temps partiel est, quant à lui, défini selon le critère d'un nombre d'heures hebdomadaires d'occupation d'un emploi inférieur à 30 heures. Dans les cas de *double occupation* à différents statuts (occupation d'un emploi à temps plein et d'un emploi à temps partiel durant l'année témoin), le départage se fait sur la base du nombre de semaines consacrées. Ainsi, le statut d'emploi retenu sera celui pour lequel le répondant a consacré le plus grand nombre de semaines au cours de l'année précédant celle du recensement.

■ *Informations cartographiques*

La carte a été construite sur la base du ratio, exprimé en pourcentage, du nombre de travailleurs à temps partiel sur le nombre de travailleurs à temps plein. Pour une meilleure lecture de la carte, précisons que les pourcentages supérieurs à 100 sont significatifs d'un surnombre d'emplois à temps partiel, alors que les pourcentages situés en deçà de 100 caractérisent un surnombre d'emplois à temps plein.

Année cartographiée : 1996.

Source : *Statistique Canada*.

Carte produite : *Le travail, 1996*.

■ *Références*

Dictionnaire du recensement de 1996 (*Statistique Canada*), p.30.

13. Structure sectorielle de la main-d'oeuvre

▸ *Définition technique*

La main-d'oeuvre est, pour les besoins, répartie selon le type de profession. Ce regroupement, effectué sur la base de la *Classification type des professions* (catalogue de Statistique Canada, 1991), est structuré par le biais de trois catégories 1) cadres et professionnels, 2) personnel administratif et technique, et 3) ouvriers et métiers. Le type d'emploi occupé par le recensé, ainsi que la description des principales tâches président à la détermination de la structure sectorielle de la main-d'oeuvre. Dans les cas d'occupation de deux emplois, le départage se fait sur la base du nombre d'heures hebdomadaires consacrées durant la semaine précédant le recensement. Ainsi, le type de profession retenu est celui pour lequel le répondant a consacré le plus grand nombre d'heures au cours de la semaine témoin. Pour les recensés n'ayant pas travaillé au cours de la semaine témoin, la période témoin est celle de l'année précédant l'année de recensement.

Année cartographiée : 1996.

Source : *Statistique Canada*.

Cartes produites : ▾ *Les professions, 1996 : cadres et professionnels.*
 ▾ *Les professions, 1996 : personnel administratif et technique.*
 ▾ *Les professions, 1996 : ouvriers et métiers.*

■ *Références*

Dictionnaire du recensement de 1996 (*Statistique Canada*), p.30.

14. Revenu d'emploi moyen

▸ *Définition-synthèse*

Le revenu d'emploi moyen est calculé sur la base du revenu total moyen pondéré des personnes âgées de 15 ans et plus qui ont déclaré un revenu d'emploi pour l'année précédant l'année de recensement.

Définition technique

Pour les fins de calcul du revenu d'emploi moyen, la notion de « revenu d'emploi » est définie en termes de rémunération reçue sous forme de salaire ou de traitement, de revenu net d'entreprise non agricole non constituée en société et/ou d'exercice d'une profession, ainsi que sous forme de revenu net versé pour un travail autonome agricole.

■ *Avertissements méthodologiques*

Le revenu d'emploi moyen concernant la SODEC a été évalué par pondération de la moyenne selon la population active occupée.

Année cartographiée : 1996.

Source : *Statistique Canada*.

Carte produite : *Revenu d'emploi moyen, 1996*.

■ *Références*

Dictionnaire du recensement de 1996 (*Statistique Canada*), p.103-106.

15. Revenu moyen des ménages

▸ **Définition-synthèse**

Le revenu moyen des ménages est calculé sur la base du revenu total moyen pondéré des ménages de l'année précédant l'année du recensement.

▸ **Définition technique**

En guise d'aide mémoire, rappelons que la notion de ménage, centrée sur le critère d'occupation d'un même et seul logement, renvoie à une classification spécifique. Sont considérés comme faisant partie d'un ménage, les groupes familiaux (on réfère, ici, à la famille de recensement, composée d'un couple marié, en union libre, ou en situation de monoparentalité; dans le dernier de ces cas, la présence d'au moins un enfant est nécessaire), les familles partageant le même logement, les groupes de personnes non-apparentées (co-locataires) et les personnes seules.

Du point de vue du revenu, c'est la famille économique qui prévaut. On parle alors des mêmes critères que ceux qui s'appliquent au ménage, auxquels viennent se greffer des critères de liens par le sang et par adoption. Toujours pour les besoins de l'estimation du revenu moyen des ménages, l'occupation d'un logement par un groupe non-familial infère un calcul du revenu moyen sur la base du nombre de ménages dans ce groupe.

■ **Avertissements méthodologiques**

Le revenu moyen des ménages concernant la SODEC a été évalué par pondération de la moyenne selon la population active occupée.

Année cartographiée : 1996.

Source : *Statistique Canada*.

Carte produite : *Revenu moyen des ménages, 1996*.

■ **Références**

Dictionnaire du recensement de 1996 (*Statistique Canada*), p.163.

16. Taux de chômage

▸ *Définition technique*

Le calcul du taux de chômage est effectué sur la base du rapport de la population active en chômage sur la population active totale. Est considérée comme faisant partie de la population en chômage, toute personne âgée de 15 ans et plus qui, au cours de la semaine précédant le recensement était 1) sans emploi, tout en effectuant une recherche active dans le but de ré-intégrer le marché du travail; 2) en mise à pied, avec une prévision de reprise de son emploi; et 3) en instance, suite à des dispositions précises, d'occupation d'un nouvel emploi dans un délai de quatre semaines. Une exclusion s'applique, cependant, et elle concerne les pensionnaires d'établissements collectifs/institutionnels⁵.

Année cartographiée : 1996.

Source : *Statistique Canada*.

Carte produite : *Taux de chômage, 1996*.

■ *Références*

Dictionnaire du recensement de 1996 (*Statistique Canada*), p.12 et p.32.

⁵ Ce type d'établissement est défini en section 7 (« population active »).

17. Fréquentation scolaire

▸ *Définition-synthèse*

Ce qui est ici mesuré, c'est la fréquentation d'un établissement d'enseignement, par les 15 ans et plus, et ce, quelle qu'en soit la modalité (temps plein/temps partiel, jour/soir).

Définition technique

La fréquentation d'une école, d'un collège ou d'une université au cours d'une période témoin de huit mois (allant, pour le recensement de 1996, de septembre 1995 à mai 1996), ne tient pas compte des cours suivis à titre de passe-temps ou encore par intérêt personnel. Pour les besoins, le temps plein a été défini sur la base d'une charge de cours correspondant à au moins 75% de la charge de cours *standard* pour l'année et le programme suivi. Le temps partiel a, quant à lui, été défini sur la base d'une fréquentation de cours de jour pour une durée maximale de six semaines.

■ *Informations cartographiques*

Les trois cartes ont été construites sur la base d'un ratio, exprimé en pourcentage, de la caractéristique visée (non-fréquentation d'une institution d'enseignement; fréquentation d'une institution d'enseignement à temps partiel, et fréquentation d'une institution d'enseignement à temps plein) sur la population âgée de 15 ans et plus.

Année cartographiée : 1996.

Source : *Statistique Canada*.

Cartes produites : ▾ *Fréquentation scolaire - ne fréquentent pas l'école, 1996.*
▾ *Fréquentation scolaire - fréquentent l'école à temps partiel, 1996.*
▾ *Fréquentation scolaire - fréquentent l'école à temps plein, 1996.*

■ *Références*

Dictionnaire du recensement de 1996 (*Statistique Canada*), p.114-115.

18. Le plus haut niveau d'études atteint

▸ *Définition-synthèse*

Ce qui est ici mesuré, c'est le niveau d'études atteint, par les 15 ans et plus, et ce, quel que soit le niveau considéré, primaire, secondaire ou universitaire.

Définition technique

Pour les besoins de mesure, c'est la dernière année d'études effectuée, qu'elle ait été complétée ou non, qui établit le plus haut niveau d'études atteint. Dans cette hiérarchie de la scolarité, établie pour fins d'estimation, l'obtention d'un grade, d'un certificat ou d'un diplôme surclasse un nombre d'années de scolarité plus élevé, complété ou non, ne permettant pas l'attribution d'un titre scolaire.

■ *Informations cartographiques*

Les trois cartes ont été construites sur la base d'un ratio, exprimé en pourcentage, de la caractéristique visée (niveau d'études inférieur à la 9^{ième} année; niveau d'études se situant entre la 9^{ième} et la 13^{ième} année, et nombre d'années d'études supérieur à 13) sur la population âgée de 15 ans et plus.

Année cartographiée : 1996.

Source : *Statistique Canada*.

Cartes produites : ▾ *Le plus haut niveau d'études atteint : niveau inférieur à la 9^{ième} année, 1996.*
▾ *Le plus haut niveau d'études atteint : de la 9^{ième} année à la 13^{ième} année, 1996.*
▾ *Le plus haut niveau d'études atteint : plus de 13 années, 1996.*

■ *Références*

Dictionnaire du recensement de 1996 (*Statistique Canada*), p.119-120.

19. Domaine d'études

▸ *Définition technique*

Dans les faits, c'est le principal domaine d'études qui est réellement mesuré. On s'intéresse donc, ici, à la principale discipline dans laquelle les 15 ans et plus ont effectué leurs études **ou** reçu leur formation **et** obtenu leur plus haut grade, certificat ou diplôme postsecondaire. Pour les besoins, une classification a été établie sur la base de dix catégories disciplinaires renvoyant à plus de 100 sous-catégories et à environ 450 groupes de «base »

Liste des domaines disciplinaires typologique : enseignement; loisirs et orientation; beaux-arts et arts appliqués; lettres, sciences humaines et disciplines connexes; sciences sociales et disciplines connexes; commerce, gestion et administration des affaires; sciences et techniques agricoles et biologiques; génie et sciences appliquées; techniques et métiers du génie et des sciences appliquées; professions, sciences et technologies de la santé; mathématiques et sciences physiques.

Pour les besoins cartographiques, nous avons procédé à deux regroupements de catégories (ont été fusionnés lettres, sciences humaines et sciences sociales; génie et techniques des sciences appliquées), ce qui nous ramène à 8 domaines disciplinaires.

Année cartographiée : 1996.

Source : *Statistique Canada*.

Cartes produites : ▾ *Domaine d'études : lettres, sciences humaines, sciences sociales et disciplines connexes.*
 ▾ *Domaine d'études : beaux-arts et arts appliqués.*
 ▾ *Domaine d'études : commerce, gestion et administration des affaires.*
 ▾ *Domaine d'études : sciences et techniques agricoles et biologiques.*
 ▾ *Domaine d'études : génie et techniques des sciences appliquées.*
 ▾ *Domaine d'études : professions, sciences et technologies de la santé.*
 ▾ *Domaine d'études : enseignement, loisirs et orientation.*
 ▾ *Domaine d'études : mathématiques et sciences physiques.*

■ *Références*

Dictionnaire du recensement de 1996 (*Statistique Canada*), p.121-122.

20. Faible revenu

▸ Définition technique

Le seuil de faible revenu, évalué selon les données nationales sur les dépenses des familles, est, par le fait même, régulièrement révisé. Mis à jour année après année, sur la base de l'indice des prix à la consommation, ce seuil est estimé en fonction de la part (calculée en pourcentage) du revenu consacrée aux biens de première nécessité (nourriture, logement, habillement). Fixé à 20 points au dessus de cette part moyenne des dépenses effectuées à ce titre, le seuil repose sur la taille de la famille et le degré d'urbanisation. Il est alors plus juste de parler de seuils et non pas d'un seul et unique seuil. En 1995, la matrice des seuils de faible revenu était établie de la façon suivante :

Seuils de faible revenu pour les familles économiques et les personnes hors famille économique⁶, 1995

Taille du secteur de résidence					
Taille de la famille	500 000	100 000	30 000	petites régions urbaines	régions rurales (agricoles et non agricoles)
1	16 874	14 473	14 372	13 373	11 661
2	21 092	18 091	17 965	16 716	14 576
3	26 232	22 500	22 343	20 790	18 129
4	31 753	27 235	27 046	25 167	21 944
5	35 494	30 445	30 233	28 132	24 530
6	39 236	33 654	33 420	31 096	27 116
7 et plus	42 978	36 864	36 607	34 061	29 702

Source: Dictionnaire du recensement de 1996, *Statistique Canada*, p.141.

■ Informations cartographiques

La représentation cartographique a été établie sur la base du ratio, exprimé en pourcentage, du nombre de familles à faible revenu sur la population totale.

Année cartographiée: 1996.

Source: *Statistique Canada*.

Cartes produites : ▾ *Seuil moyen de faible revenu, 1996.*
 ▾ *Familles à faible revenu, 1996.*

■ Références

Dictionnaire du recensement de 1996 (*Statistique Canada*), p.141.

⁶ La famille économique est constituée de deux personnes ou plus qui, vivant dans le même logement, sont apparentées par le sang, par alliance, par union libre ou par adoption (*Dictionnaire du recensement de 1996, Statistique Canada, p. 131*).

21. Taux de natalité

▸ *Définition-synthèse*

Le taux brut de natalité est estimé sur la base de la fréquence des naissances.

▸ *Définition technique*

C'est, en fait, la fréquence des naissances dites « vivantes » qui prévaut ici. Par naissances « vivantes », on qualifie les naissances 1) d'enfants qui, dans les trois jours suivant leur naissance, sont déclarés vivants à l'état civil, et 2) d'enfants qui ne sont pas morts-nés mais dont le décès est survenu avant déclaration à l'état civil.

Quant au taux de natalité, il est évalué à partir du rapport du nombre de naissances sur la population totale.

Année cartographiée : 1996.

Source : *Bureau de la Statistique du Québec (BSQ)*.

Carte produite : *Naissances, 1996*.

■ *Références*

Rolland Pressat, Dictionnaire de démographie, Presses Universitaires de France, 1979, p.75 et p.246.

22. Taux de mortalité

▸ **Définition technique**

Le taux de mortalité est estimé sur la base du taux annuel brut de mortalité générale donc sur la base du rapport du nombre annuel de décès sur la population totale.

Année cartographiée : 1996.

Source : *Bureau de la statistique du Québec (BSQ)*.

Carte produite : *Décès, 1996*.

■ **Références**

Rolland Pressat, Dictionnaire de démographie, Presses Universitaires de France, 1979, p.127.

23. Nombre de ménages sur l'aide sociale

▸ **Définition-synthèse**

Le nombre de ménages bénéficiaires de l'aide sociale renvoie, de par la définition de la notion de *ménage* (voir définition en section 5), au nombre d'adultes seuls et de familles, aux termes du recensement, recevant cette aide gouvernementale.

▸ **Définition technique**

La famille de recensement est constituée 1) d'un couple marié, ou 2) d'un couple en union libre, ou 3) d'un parent seul avec présence d'au moins un enfant.

Année cartographiée : 1996.

Source : *Registre de la population, Statistique Québec*.

Carte produite : *Ménages sur l'aide sociale, 1998*.

■ **Références**

Dictionnaire du recensement de 1996 (*Statistique Canada*), p.96.

24. Montants alloués à l'aide sociale

▸ **Définition-synthèse**

Les montants alloués à l'aide sociale incluent tous les transferts reçus relevant de programmes fédéraux, provinciaux et municipaux durant le mois témoin dédié au recensement.

▸ **Définition technique**

L'estimation est effectuée sur la base des prestations sociales allouées aux ménages selon l'unité géographique des municipalités.

Puisque les données concernant les montants alloués à l'aide sociale sont structurées selon la définition de la notion de *ménage* aux termes du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité du Québec, précisons que celle-ci est conçue comme rassemblant les adultes seuls et les familles avec ou sans enfants.

Année cartographiée : 1996.

Source : *Registre de la population, Statistique Québec.*

Carte produite : *Montants alloués à l'aide sociale.*

■ **Références**

Dictionnaire du recensement de 1996 (*Statistique Canada*), p.96.

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité du Québec.

25. Nombre de places d'affaires

▸ *Définition technique*

Nombre d'établissements industriels classés selon la catégorisation élaborée sur la base de la typologie établie par le ministère des Approvisionnements et Services Canada. Cette classification, regroupant les industries sous 18 *classes*, a été pour les présents besoins cartographiques, réduite à 9 divisions d'industries par regroupement d'un certain nombre de classes. Pour les détails et la liste de ces regroupements, nous nous renvoyons à la section 9. (« Population active par divisions d'industries ») du présent document.

Année cartographiée : 1996.

Source : *Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ)*.

Cartes produites :

- ▾ *Industries manufacturières, 1996.*
- ▾ *Industries de la construction, 1996.*
- ▾ *Industries du transport et de l'entreposage, 1996.*
- ▾ *Industries des communications, des services gouvernementaux et autres services, 1996.*
- ▾ *Industries des intermédiaires financiers, des services immobiliers et des assurances, 1996.*
- ▾ *Industries du commerce, 1996.*
- ▾ *Industries des services aux entreprises, 1996.*
- ▾ *Industries des services d'enseignement, de soins de santé et des services sociaux, 1996.*
- ▾ *Industries de l'hébergement et de la restauration, 1996.*

■ *Références*

Ministère des Approvisionnements et Services Canada.

26. Distribution de la population totale par groupes d'âge

▸ *Définition technique*

La population est répartie selon des groupes d'âge établis par tranche de 5 ans. Cette répartition, effectuée selon le sexe, est établie sur la base de 23 classes d'âge dont les extrêmes sont « 0-4 ans » et « 85 ans et plus ».

Pour nos besoins cartographiques, nous avons effectué un certains nombre de regroupements qui nous ont conduits à représenter la distribution de la population totale par groupes d'âge sur la base de 3 groupes 1) 0-14 ans; 2) 15-64 ans et 3) 65 ans et plus.

Année cartographiée : 1996.

Source : *Statistique Canada*.

Cartes produites :

- ▾ *Population par groupes d'âge, 0 à 14 ans, 1996.*
- ▾ *Population par groupes d'âge, 15 ans à 64 ans, 1996.*
- ▾ *Population par groupes d'âge, 65 ans et plus, 1996.*

■ Références

Catalogue du recensement de 1996 (*Statistique Canada*), annexe B.

27. Distribution des jeunes de 18-34 ans

▸ ***Définition technique***

Cet indicateur renvoie à l'estimation annuelle de la part (exprimée en pourcentage) des jeunes âgés de 18 à 34 ans au sein de la population totale.

Année cartographiée : *1996*.

Source : *Statistique Canada*.

Carte produite : *Distribution des jeunes de 18 à 34 ans, 1996*.

28. Densité de la population

▸ **Définition-synthèse**

La densité de la population renvoie à la mesure du nombre d'habitants par kilomètre carré.

▸ **Définition technique**

Cette mesure, effectuée par région géographique de recensement, met en rapport la population totale d'une municipalité donnée et la superficie (exprimée en kilomètres carrés) de ses terres.

■ **Informations cartographiques**

Pour les présents besoins, l'unité de référence privilégiée est celle du secteur de recensement.

Année cartographiée : 1996.

Source : *Statistique Canada*.

Carte produite : *Densité de la population, 1996*.

■ **Références**

Dictionnaire du recensement de 1996 (*Statistique Canada*), p.198 et p.253-254.

29. Population immigrante

▸ **Définition-synthèse**

La population immigrante totale est estimée sur la base du nombre d'immigrants entrés sur le territoire canadien durant une période d'immigration.

▸ **Définition technique**

Pour les besoins, la période d'immigration est une tranche d'années établie selon l'année d'immigration déclarée par les immigrants recensés. L'année d'immigration est l'année au cours de laquelle l'immigrant se voit accorder le droit de résider en permanence au Canada; on réfère donc, ici, à l'année d'obtention du statut d'immigrant reçu.

Année cartographiée : 1996.

Source : *Statistique Canada*.

Carte produite : *Population immigrante totale, 1996*.

■ **Références**

Dictionnaire du recensement de 1996 (*Statistique Canada*), p.50.

30. Population immigrante par périodes d'immigration

▸ *Définition-synthèse*

La population immigrante est, ici, estimée sur la base du nombre d'immigrants entrés sur le territoire canadien durant des périodes d'immigration données.

▸ *Définition technique*

Pour les besoins, la période d'immigration est une tranche d'années établie selon l'année d'immigration déclarée par les immigrants recensés. L'année d'immigration est l'année au cours de laquelle l'immigrant se voit accorder le droit de résider en permanence au Canada; on réfère donc, ici, à l'année d'obtention du statut d'immigrant reçu.

Année cartographiée : 1996.

Source : *Statistique Canada*.

Cartes produites :

- ▾ *Population immigrante - période avant 1961.*
- ▾ *Population immigrante - période de 1961 à 1970.*
- ▾ *Population immigrante - période de 1971 à 1980.*
- ▾ *Population immigrante - période de 1981 à 1990.*
- ▾ *Population immigrante - période de 1991 à 1996.*

■ *Références*

Dictionnaire du recensement de 1996 (*Statistique Canada*), p.50.

31. Temps plein

▸ *Définition technique*

Le temps plein est défini selon le critère d'occupation d'un emploi durant 30 heures hebdomadaires et plus au courant de l'année précédant celle du recensement. Dans les cas de double occupation à différents statuts (occupation d'un emploi à temps plein et d'un emploi à temps partiel durant l'année témoin), le départage se fait sur la base du nombre de semaines consacrées. Ainsi, le statut d'emploi retenu sera celui pour lequel le répondant a consacré le plus grand nombre de semaines au cours de l'année précédant celle du recensement.

Les exceptions qui s'appliquent concernent les résidents d'établissements dits collectifs ou institutionnels. Ne sont donc pas recensés comme faisant partie de la population active les pensionnaires de foyers collectifs pour enfants, d'orphelinats, de maisons de repos, d'hôpitaux pour malades chroniques, d'hôpitaux psychiatriques, de foyers pour personnes âgées, de centres de traitement et d'établissements pénitentiaires (y compris les établissements de correction), de foyers pour jeunes contrevenants et de prisons.

Années disponibles : 1996.

Source : *Statistique Canada*.

Carte produite : *Emplois à temps plein, 1996*.

■ *Références*

Dictionnaire du recensement de 1996 (Statistique Canada), p.30.

32. Temps partiel

▸ *Définition technique*

Le temps partiel est défini selon le critère d'occupation d'un emploi durant moins de 30 heures hebdomadaires, au courant de l'année précédant celle du recensement. Dans les cas de double occupation à différents statuts (occupation d'un emploi à temps plein et d'un emploi à temps partiel durant l'année témoin), le départage se fait sur la base du nombre de semaines consacrées. Ainsi, le statut d'emploi retenu sera celui pour lequel le répondant a consacré le plus grand nombre de semaines au cours de l'année précédant celle du recensement.

Années disponibles : 1996.

Source : *Statistique Canada*.

Carte produite : *Emplois à temps partiel, 1996*.

■ *Références*

Dictionnaire du recensement de 1996 (Statistique Canada), p.30.

33. Composition du revenu

▸ *Définition technique*

Cet indicateur, mesurant la composition totale du revenu d'un groupe au sein d'une population ou encore d'une région géographique, renvoie à la part relative (exprimée en pourcentage) de chacune des sources de revenu comparativement au revenu agrégé de ce même groupe.

La notion de *revenu* est ici conçue comme regroupant les revenus provenant de l'emploi, mais aussi de transferts gouvernementaux, de revenus de placements, de revenus de rentes ou encore de pensions, que ce soit de retraite ou autres.

Année cartographiée : 1996.

Source : *Statistique Canada*.

Cartes produites :

- ▾ *Composition du revenu d'emploi, 1996.*
- ▾ *Composition du revenu, transferts gouvernementaux, 1996.*
- ▾ *Composition du revenu, autres revenus, 1996.*

■ Références

Dictionnaire du recensement de 1996 (*Statistique Canada*), p.97.

34. Personnes au chômage

▸ **Définition technique**

Est considérée comme faisant partie de la population en chômage, toute personne âgée de 15 ans et plus qui, au cours de la semaine précédant le recensement était 1) sans emploi, tout en effectuant une recherche active dans le but de ré-intégrer le marché du travail; 2) en mise à pied, avec une prévision de reprise de son emploi; et 3) en instance, suite à des dispositions précises, d'occupation d'un nouvel emploi dans un délai de quatre semaines. Une exclusion s'applique, cependant, et elle concerne les pensionnaires d'établissements collectifs/institutionnels⁷.

Année cartographiée : 1996.

Source : *Statistique Canada*.

Carte produite : *Population en chômage, 1996*.

■ **Références**

Dictionnaire du recensement de 1996 (*Statistique Canada*), p.12.

⁷ Ce type d'établissement est défini en section 7 (« population active »).